

29 MAI 2026

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Dossier de presse

NOUVEAU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DÉPARTEMENTAL LEÏLA SHAHID



L'ouverture du nouveau centre d'hébergement d'urgence départemental Leïla Shahid est une bonne nouvelle ! C'est à la fois un aboutissement pour tous les acteurs engagés sur ce projet et un signal fort que des solutions existent pour répondre aux tensions sur l'hébergement d'urgence.

Trouver des solutions pour pallier le manque de places et mieux accompagner les ménages vers un logement pérenne, c'est tout le sens de

notre engagement avec Florence Laroche, Vice-Présidente du Département en charge de l'habitat durable et de la politique de la ville. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans le plaidoyer que nous portons en Seine-Saint-Denis en faveur d'une meilleure répartition de l'accueil.

Aujourd'hui, les disparités territoriales en matière de places d'hébergement sont aussi énormes qu'injustifiables avec de lourdes conséquences sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, et une pression qui s'intensifie sur la demande de logement et sur l'ensemble des services publics. Nous le savons, l'hébergement d'urgence détermine l'ancrage à venir de ces populations vulnérables. Un rééquilibrage territorial est indispensable pour rétablir la solidarité nationale et offrir aux ménages de bonnes conditions pour les accompagner dans leurs parcours de réinsertion.

C'est pourquoi j'appelle à une loi SRU de l'hébergement d'urgence, comme cela existe pour le logement social. Cela permettrait de sanctionner les territoires les plus réfractaires qui sont en-dessous d'un quota à définir de places en hébergement d'urgence et d'offrir un accompagnement adapté et à la hauteur des besoins.

Il est aussi essentiel de développer en parallèle des dispositifs d'hébergement alternatifs à l'hôtel. Ce nouveau lieu de vie temporaire dédié à l'accueil et à l'accompagnement de mères isolées avec au moins un enfant âgé de moins de trois ans - dont l'hébergement dépend du Département au titre de sa compétence de protection de l'enfance - incarne cette ambition de proposer des alternatives avec un accompagnement renforcé vers l'accès à un logement pérenne.

Avec ses bâtiments mobiles et modulables, le centre d'hébergement conçu et installé par Toits Temporaires Urbains répond à la fois aux contraintes de notre territoire, où le foncier disponible est rare, et aux exigences de durabilité qui doivent accompagner chaque nouveau projet d'urbanisme. Installé temporairement au cœur d'un quartier en plein renouvellement, ce centre offre un hébergement digne et apaisé aux familles accueillies. L'accompagnement offert par le groupement ABRI, l'association choisie par le département pour assurer la gestion de ce centre, se fera en lien avec l'ensemble des services publics et associations locales qui apporteront les ressources et la stabilité nécessaire au parcours de réinsertion des familles accueillies.

Je veux dire un grand merci à toutes les équipes et aux partenaires qui ont permis à ce centre de voir le jour et bienvenue à toutes les familles qui feront de ce bel espace le leur !

STÉPHANE TROUSSEL

Président du Département de la Seine-Saint-Denis



C'est non sans émotion que nous inaugurons le nouveau centre d'hébergement départemental Leïla Shahid au cœur du quartier du Clos Saint-Lazare à Stains.

Il incarne l'ambition départementale de trouver des solutions innovantes et durables aux tensions extrêmes que connaît l'hébergement d'urgence, afin de mieux accompagner les familles.

Dans le respect des impératifs écologiques et des transformations engagées sur le territoire, l'utilisation de ces modules mobiles et modulables fera date.

Un grand merci à l'ensemble des partenaires qui ont rendu possible ce projet. On continue !

FLORENCE LAROCHE

Vice-Présidente du Département chargée de l'habitat durable et de la politique de la ville



I. Un nouveau centre d’hébergement d’urgence départemental en Seine-Saint-Denis pour accueillir des mères isolées avec enfants **4**

1. L’hébergement d’urgence des femmes isolées, enceintes ou avec au moins un enfant de moins de trois ans : une compétence départementale **4**

Focus : le Département défend une loi SRU de l’hébergement d’urgence, pour renouer avec une solidarité nationale

2. Le centre d’hébergement départemental Leïla Shahid, une solution d’hébergement temporaire dans un contexte de fortes tensions sur l’hébergement d’urgence **5**

3. Une alternative à l’hébergement à l’hôtel, avec un accompagnement sur site par le groupement Abri **7**

II. Des bâtiments à la fois modulables et déplaçables qui répondent aux impératifs écologiques et s’inscrivent dans la transformation urbaine du Clos Saint-Lazare **9**

1. Programmation des espaces **9**
2. Un système constructif durable et déplaçable **9**
3. Le chantier de Stains **10**
4. Maitrise d’ouvrage et Maitrise d’œuvre **12**

III. Toits Temporaires Urbains (TTU) : une solution innovante au service des territoires **13**

1. Une solution constructive durable et déplaçable **13**
2. Pour La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) **13**
3. Un engagement de SNCF Immobilier et d’ICF Habitat pour répondre aux besoins du Groupe SNCF **13**

I. UN NOUVEAU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DÉPARTEMENTAL EN SEINE-SAINT-DENIS POUR ACCUEILLIR DES MÈRES ISOLÉES AVEC ENFANTS

I. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES FEMMES ISOLÉES, ENCEINTES OU AVEC AU MOINS UN ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS : UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Les Départements assurent la mise à l'abri des ménages au titre de la protection de l'enfance.

Le Département est ainsi responsable, au-delà de l'hébergement des jeunes et des familles relevant de mesures de protection de l'enfance, de **l'hébergement d'urgence des femmes enceintes ou des mères isolées avec au moins un enfant de moins de trois ans.**

Le Département de la Seine-Saint-Denis héberge **près de 100 femmes isolées enceintes ou avec des enfants** de moins de 3 ans, ainsi que près de 100 familles relevant de mesures de protection de l'enfance.

L'hébergement d'urgence et la mise à l'abri des autres publics est une compétence de l'État.

Si la répartition des demandes est inégale sur le territoire avec une concentration en Île-de-France, certains départements franciliens sont plus mobilisés que d'autres avec **une répartition inégale des places d'hébergement.**

À titre d'exemple, chaque jour en Seine-Saint-Denis, l'État mobilise près de 12 000 nuitées hôtelières pour de l'hébergement : c'est trois fois plus que les Hauts-de-Seine.

Les dispositifs de logement et d'hébergement sont saturés dans le Département.

En Seine-Saint-Denis, chaque nuit, **entre 400 et 500 ménages restent à la rue** et 5 à 6 mis à l'abri - et cela ne concerne que les demandes exprimées auprès du 115.

C'est toute la chaîne du logement qui est grippée avec **126 583 demandes de logement social en 2022** pour seulement 10 633 attributions sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis. C'est **1 attribution pour 12 demandes.**

Pour une loi SRU de l'hébergement d'urgence, pour renouer avec une solidarité nationale

Les chiffres de l'hébergement d'urgence révèlent un problème structurel avec des disparités territoriales qui sont injustifiables. Concentrer la pauvreté dans des territoires déjà en difficultés, c'est accentuer encore la pression exercée sur l'ensemble des services publics.

Cette logique de concentration de la pauvreté n'est bonne ni pour les personnes, qui ne peuvent bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins avec des services sociaux débordés, ni pour la mixité sociale qui est une richesse pour toutes et pour tous.

Un rééquilibrage territorial est indispensable pour désengorger l'hébergement d'urgence et offrir un accompagnement digne et adapté comme des perspectives, notamment en termes d'accès à un logement pérenne. Ce sont des éléments essentiels à chaque parcours de réinsertion.

L'adoption d'une loi SRU de l'hébergement d'urgence, comme cela existe pour le logement social, permettrait de sanctionner les territoires les plus réfractaires qui sont en-dessous d'un quota à définir de places en hébergement d'urgence.

Cela laisserait plus de marges aux départements pour accompagner les ménages et développer en parallèle des dispositifs d'hébergement alternatifs à l'hôtel, comme c'est le cas avec ce nouveau centre d'hébergement d'urgence départemental.

Le nouveau centre d'hébergement temporaire de Stains est une initiative départementale qui vise à proposer des solutions innovantes face à un hébergement d'urgence saturé.

Il envoie aussi un signal fort aux collectivités qui doivent prendre leur juste part pour accueillir et accompagner les ménages dans leur chemin de réinsertion.

C'est tout le sens de l'engagement volontariste du Département de la Seine-Saint-Denis qui porte également un dispositif s'inscrivant dans la logique du « logement d'abord » visant à positionner des ménages hébergés à l'hôtel sur des logements sociaux captés auprès de bailleur.



La dénomination « Leïla Shahid » : un symbole fort

Dans le cadre de sa politique de féminisation des noms d'équipements publics, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi de nommer ce centre après Leïla Shahid (1949-2026). Diplomate Palestinienne, elle a constamment appelé la communauté internationale à œuvrer pour la justice, la paix et pour la dignité du peuple palestinien.

2. LE CENTRE D'HÉBERGEMENT DÉPARTEMENTAL LEÏLA SHAHID, UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DANS UN CONTEXTE DE FORTES TENSIONS SUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Avec le renchérissement du prix du foncier et les tensions qui paralysent l'ensemble de la chaîne du logement, l'hébergement d'urgence est saturé.

Alors que les coûts sociaux, humains et financiers de l'hébergement d'urgence à l'hôtel sont considérables, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est intéressé à la possibilité de mobiliser des terrains vacants du fait de programmes d'aménagement pour accueillir dignement les personnes vulnérables.

Reconnu pour ses politiques publiques innovantes, notamment avec deux prix Territoria Or en 2025, la Seine-Saint-Denis a une volonté forte de faire preuve d'inventivité pour proposer des solutions d'accueil dignes et adaptées.

Le Département a souhaité dès 2018, s'engager dans un **partenariat d'innovation, aux côtés de la Banque des Territoires, SNCF Immobilier et ICF Habitat** visant à créer une solution d'hébergement sous forme de « **bâtiments mobiles et modulables** », dans le cadre du projet **Toits Temporaires Urbains (TTU).**

Dans le cadre de la transformation du quartier prioritaire du Clos Saint-Lazare à Stains avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le bailleur social Seine-Saint-Denis Habitat a mis à disposition un terrain auprès de TTU, afin d'accueillir le projet de centre d'hébergement départemental pendant plus de 3 années. Il se situe au 9 rue Alphonse Lamartine.

Un appel à projets a été lancé à l'été 2023 afin d'identifier un opérateur en charge de la gestion du centre et de l'accompagnement des familles. L'**association ABRI** a été retenue dans ce cadre.

Le centre d'hébergement Leïla Shahid est la première opération issue de ce partenariat.

Le Département est le premier acteur institutionnel à utiliser ces constructions modulables et éco-conçues pour ouvrir un centre d’hébergement d’urgence.

Ce centre s’inscrit dans l’ambition du Département de substituer de vrais lieux d’accueil aux places hôtelières aujourd’hui proposées. Ouvert pour trois ans, il propose 90 places répartis en 30 logements adaptés pour accueillir des femmes en situation de précarité ou d’exclusion sociale et leurs enfants. La présence constante de l’association Abri, choisie par le Département pour assurer la gestion du centre et l’accompagnement social des familles au quotidien, doit permettre à ces familles de se reconstruire et d’accéder plus rapidement à un logement autonome.

L’association SFM-AD, installée depuis longtemps dans le quartier, bénéficiera aussi de nouveaux locaux temporaires en attendant le réaménagement du quartier.

En tout, 4.5 M€ seront investis sur trois ans pour le fonctionnement du centre.

L’activité est financée par le Département à hauteur de 1,5 millions d’euros par an pendant trois ans – avec l’intervention du Fond Social Européen (FSE+) à hauteur de 40 % – et les personnes hébergées paieront une petite participation financière en fonction de leurs ressources. La Région a également apporté des financements à hauteur de 110 000 € afin de participer à l’aménagement du terrain et à la construction. À la fin des trois ans, le projet sera évalué et pourra être répliqué sur d’autres territoires.

Sur les financements

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- **4,5 millions d’euros** sur 3 ans à l’association Abri pour le fonctionnement de la structure (2.7M€ à la charge du CD93 et 1,8 M€ avec l’intervention du FSE+)
- **20 000 €** de subventions par an à l’association SFM-AD - afin de leur permettre de développer leurs activités sur le site du Clos Saint-Lazare, notamment des actions avec Abri en direction des familles et couvrir le coût du loyer pour le local de TTU.

FINANCEMENTS DU PROJET DE CONSTRUCTION DONT TTU EST MOA

- Fonds propres **1,6 M €**
- Prêt Banque des Territoires **3,8 M €**
- Garantie du prêt à 50 % par le Département et 50 % par Arkea

SUBVENTIONS

- Région Île-de-France **100 000 €** au titre du soutien à la filière bois
- Caisse des dépôts **15 000 €** au titre de l’innovation
- **15 000 €** Programme Engagé pour la qualité du logement de demain

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D’AMÉNAGEMENT DU TERRAIN (montant reversé à TTU)

- Subvention de la Région IDF pour Abri **110 000 €** au titre de l’urbanisme transitoire
- Le Département de la SSD **110 000 €**



3. UNE ALTERNATIVE À L’HÉBERGEMENT À L’HÔTEL, AVEC UN ACCOMPAGNEMENT SUR SITE PAR LE GROUPEMENT ABRI

Chiffres sur le centre d’hébergement :

- **94** modules mobiles et modulables (BMM) de 3 par 6 mètres mètres issus de la filière bois française (Douglas des Cévennes certifié PFC), fabriqués dans l’Hérault et assemblés à Stains
- **1** local associatif pour la SFM-AD (8 modules)
- **1** centre d’hébergement (86 modules)
- Reconstitution d’une voie piétonne reliant Le Clos Saint-Lazare à l’avenue Stalingrad
- **3** étages
- **30** chambres individuelles, du studio au T2
- **30** femmes et leurs enfants hébergés, environ 90 personnes en tout

« L’association ABRI (née de la fusion de La Main Tendue et de l’Hôtel Social 93) porte depuis des décennies une attention particulière aux femmes isolées, aux femmes victimes de violence et aux enfants dont elles ont la charge. Elle a donc naturellement adhéré au projet d’un nouveau centre d’accueil dédié à ce public permettant de répondre, dans un délai court, à un besoin criant du département de la Seine-Saint-Denis, sans rien sacrifier de la qualité de l’habitat.

Toujours à la recherche de solutions innovantes, ABRI avait déjà expérimenté le concept de logements modulaires et déplaçables. Le Centre d’Hébergement d’Urgence départemental Leïla Shadid en confirme la validité et apporte très opportunément la preuve qu’il existe des solutions à la pénurie de logements abordables qui pénalise actuellement toutes les catégories de la population, et particulièrement les plus fragiles.

À travers ce projet et les partenariats qui le fondent, l’association ABRI entend également rappeler que l’extrême pauvreté n’est pas une fatalité quand tous s’en sentent responsables et qu’il est possible d’agir ensemble pour y remédier. » »

JEANINE SOULIER
Présidente de l’association ABRI



Pensé comme un espace de stabilisation, ce lieu offre un cadre sécurisé favorisant la reconstruction des parcours de vie avec pour objectif l'autonomie et l'accès à un logement durable.

Ouvert depuis le 8 mars 2026, c'est le groupe associatif Abri qui a été choisi par le Département pour gérer et animer ce centre avec une équipe pluridisciplinaire de 7 professionnels (1 chef de service, 1 assistante sociale, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 agent d'accueil et 3 permanents de nuits) qui assure un accompagnement global :

- Accès aux droits
- Santé
- Soutien à la parentalité
- Insertion socio-professionnelle

Le centre d'hébergement est composé de 30 chambres, du studio au T2, avec salle de bains. Les cuisines sont partagées à chaque étage et placées sous la responsabilité de l'association ABRI qui en assure l'animation.

Les espaces collectifs (salle collective, terrasse, espaces de jeux extérieurs) sont autant de lieux d'échanges entre les familles. Tout le rez-de-chaussée est accessible aux PMR (une dizaine de chambres et les espaces communs).

Par ailleurs, les actions organisées par la PMI avec sa nouvelle Cabane des 1000 Premiers Jours mobile viendra également tisser des liens entre les familles accueillies et les acteurs associatifs comme les habitants de Stains.



II. DES BÂTIMENTS À LA FOIS MODULABLES ET DÉPLAÇABLES QUI RÉPONDENT AUX IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES ET S'INSCRIVENT DANS LA TRANSFORMATION URBAINE DU CLOS SAINT-LAZARE

I. PROGRAMMATION DES ESPACES

Organisé en 3 niveaux marqués de joints creux horizontaux, le bâtiment principal s'aligne sur l'avenue de Stalingrad et présente côté Clos Saint-Lazare des décrochements et terrasse intermédiaire. Les façades opposent un bardage vertical douglas pré-grisé à l'ouest et douglas brun foncé à l'est, créant un contraste chaleureux. Joints, menuiseries et serrureries sont en gris anthracite. L'ensemble vise intégration urbaine et lisibilité constructive. Un second volume plus petit est dédié à une association locale.

Le local associatif destiné à SFM-AD se développe sur 8 modules à rez-de-chaussée comprenant bureaux et espaces d'accueil (statut : Établissement recevant du public de 5^e catégorie). SFM-AD animera dans ces espaces des activités d'aide aux devoirs, des ateliers d'alphabétisation etc. destinés aux habitants du quartier.

Toits Temporaires Urbains et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ont été accompagnés par les chercheurs du Laboratoire Espace Transformation (LET) de l'École nationale d'architecture de Paris La Villette pour la programmation du site.

Soutenu par « Engagé pour la Qualité du Logement du Demain », cette démarche donne lieu à la diffusion d'un mémento de la programmation des usages en matière d'hébergement.



2. UN SYSTÈME CONSTRUCTIF DURABLE ET DÉPLAÇABLE

Le centre d'hébergement et le local associatif sont les premiers bâtiments réalisés à partir du système constructif « bâtiment mobile et modulable » mis au point par Toits Temporaires Urbains avec le groupement constitué de l'entreprise SELVEA, des architectes Alt et Virtuel et des bureaux d'étude Ethic ID, GERA'nium, Atelier Rouch et de l'entreprise de gros-oeuvre Edile Construction.

Au terme d'une phase de recherche et développement de 18 mois, ces partenaires ont défini ensemble les caractéristiques techniques d'un système constructif à part entière, avec l'ensemble de ses détails d'assemblage, de finition, de raccordement, unique aujourd'hui en France. Il permet de répondre aussi bien à des programmes de logement, hébergement et bureaux.

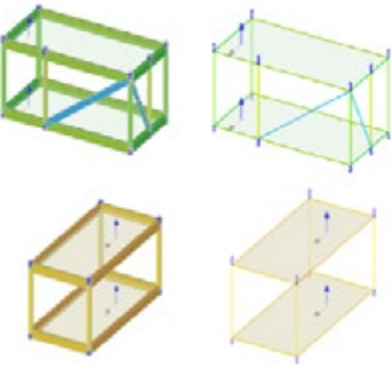
Le système constructif permet de déplacer les modules 3 fois sur une durée d'exploitation de 20 ans grâce à la facilité du principe de montage et de démontage. Cette déplaçabilité est rendue possible par le caractère interopérable des modules qui seront déplacés pour reconstituer des bâtiments adaptés à de nouveaux sites et de nouveaux programmes.

Le projet de Stains présente une performance carbone maîtrisée, avec un impact énergie estimé à 103,03 kgCO₂eq/m² (l'énergie maximum autorisée étant de 795,93 kgCO₂eq/m²) et un impact construction estimé à 478,51 kgCO₂eq/m² (le maximum autorisé pour la construction étant de 667,10 kgCO₂eq/m²), selon les données issues de l'analyse du cycle de vie du bâtiment. Vertueux sur les volets environnemental et social le projet s'inscrit dans objectif de préservation des sols corrélant besoin et temps d'existence du bâtiment.

Toits Temporaires Urbains a également pris soin de respecter la biodiversité du site par l'intégration de dispositifs favorables à la faune et la flore :

- un nichoir installé en façade du local associatif,
- la surélévation des bâtiments de 38 cm afin de limiter l'impact au sol et de favoriser le passage de la petite faune,
- ainsi que deux chemins et un talus réalisé à partir d'un mélange terre-pierre.

Enfin les terres présentes sur site et issues de remblais partiellement pollués ont été traitées dans un bio-centre.



3. LE CHANTIER DE STAINS



- **94 modules installés**
- **1 512 m² de surface de plancher (SDP)**
- **6 fois moins d'émissions carbone/m²**
qu'une construction classique
- **Performance RE2020 seuil 31**
- **Production 100 % française**
bois d'origine régionale (Cévennes)
- **2 900 heures de travail en insertion**
- **Origine du bois :**
Les modules sont produits à partir de Douglas des Cévennes, produit par la scierie UFV bois localisée au Vigan, et certifié PFC.

Pour l'opération de Stains, Selvea a produit dans son atelier de Vendargues (Hérault) 94 modules de 3 par 6 mètres. Pour répondre aux objectifs de déplaçabilité, le système constructif est constitué de modules 3D avec poteaux bois aux quatre angles, planchers hauts et bas en bois.

Chaque module pouvant être installé indifféremment à RDC ou en étage dans une seconde vie, ils sont tous étanchés et équipés de leur descente d'eau pluviale. Tous les isolants sont biosourcés ou issus du réemploi. Les menuiseries sont en bois massif.

Afin de ne laisser aucune trace sur le site, les fondations sont réalisées en pieux vissés et pourront être retirés et réemployés après dépose du bâtiment. Toujours afin de respecter l'objectif d'adaptabilité des modules à tout type de programmes, les concepteurs ont travaillé sur une platine brevetée disposée à chaque angle et assurant l'encastrement poteau/dalle, le plan libre, le levage et le stockage.

En parallèle, l'entreprise EDILE Construction a réalisé les travaux d'aménagement du terrain comprenant leur dépollution, les terrassements, l'implantation de fondations légères (en 16 pieux vissés facilement extractibles à l'issue de la durée d'occupation du site) et l'aménagement paysager.



Les deux bâtiments ont été livrés et les aménagements extérieurs ont été achevés neuf mois plus tard, en mars 2026.

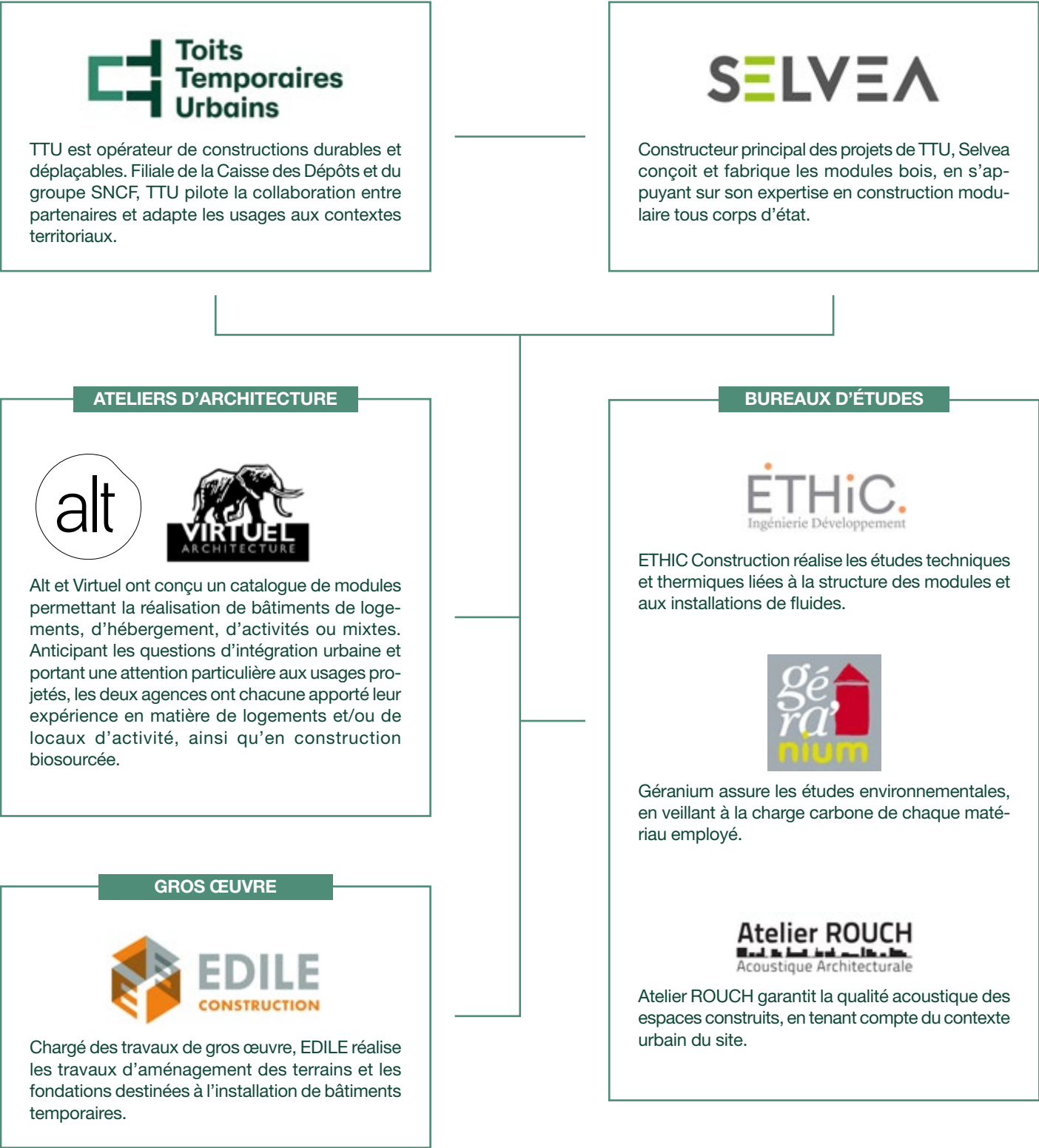
Au-delà de la modularité et de la réversibilité de ses constructions, TTU accorde une attention particulière au réemploi des matériaux, considéré comme un levier concret et mesurable de décarbonation. À Stains les abris vélo sont issus de gares Transilien de la SNCF en Île-de-France. Le projet intègre également une gestion encadrée des déchets avec un suivi des volumes, de la valorisation et du recyclage des matériaux. La gestion des déchets représente environ 30m³ de bennes sur l'opération.

Cet engagement en matière de réemploi illustre la démarche de TTU : concevoir des bâtiments temporaires et déplaçables, capables de s'adapter aux besoins locaux tout en valorisant au maximum les ressources existantes.



4. MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le projet a fait l'objet d'un financement en prêt renouvellement urbain de la Banque des Territoires avec la garantie d'ARKEA et du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. La Région Île-de-France a également financé le projet au titre du soutien aux projets innovants pour l'avenir des forêts franciliennes et l'usage durable des biosourcés et au titre des initiatives d'urbanisme transitoire sur les fonciers délaissés ou en cours de mutation en Île-de-France.



À PROPOS DE

Abri

L'association Agir, Bâtir, Réinsérer en Île-de-France (ABRI) est née en 2025 de la fusion des associations La Main Tendue (1945) et l'Hôtel Social 93 (1985), engagées ensemble depuis plus de 10 ans auprès des personnes en précarité. Ces deux organisations reconnues en Seine-Saint-Denis, sont fortes de 300 professionnels répartis sur six pôles métiers ; elles accompagnent chaque année plus de 10 000 personnes à travers ses dispositifs d'hébergement, de soins, d'accompagnement social et d'insertion. Guidée par des valeurs de solidarité et de dignité, l'association ABRI œuvre chaque jour pour favoriser l'autonomie de ces publics et l'accès durable au logement.

Département de la Seine-Saint-Denis

Le Département de la Seine-Saint-Denis est un territoire jeune et dynamique qui rassemble 1,65 millions d'habitants. Avec 8 000 agents départementaux et près de 200 métiers, la collectivité s'engage à trouver et proposer des solutions innovantes pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux comme aux exigences de progrès social. En tant que chef de file de l'action sociale et de la solidarité, le Département articule sa politique autour de quatre priorités : solidarité, jeunesse, développement économique et développement durable. Depuis 2012, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis est présidé par Stéphane Troussel.

Toits Temporaires Urbains

Créée en 2023, Toits Temporaires Urbains réunit les actionnaires Banque des Territoires, SNCF et ICF Habitat pour déployer la solution constructive durable et déplaçable issue du partenariat d'innovation porté collectivement depuis 2021. Présidée par Christophe Caresche et dirigée par Camille Picard, Toits Temporaires Urbains est maître d'ouvrage des opérations temporaires édifiées avec le système constructif Bâtiment Mobile et Modulable. Elle reste propriétaire des constructions, bailleur des associations, entreprises et gestionnaires qui les occupent, et en charge de leur rotation à l'issue d'une opération.

Alt

Alt (architecture lien territoire) est une agence d'architecture et d'urbanisme qui place le lien entre bâti, usages et paysage au cœur de ses démarches. Reconnue pour son analyse fine des contextes — urbain, social et environnemental — elle propose des projets qui dialoguent avec leur territoire. La compréhension des usages guide chaque étape : concertation, diagnostic, conception et mise en œuvre. Fondée sur une approche réflexive, l'agence privilégie la réhabilitation et la transformation des édifices existants plutôt que la construction. Le hors-site est mobilisé comme accélérateur des qualités environnementales et sociales mais aussi comme levier pour concrétiser des projets plus fragiles. L'agence sait articuler programmes techniques complexes et modes de vie en solutions spatiales adaptables et durables. Elle intègre systématiquement les enjeux de sobriété énergétique, d'économie circulaire et de résilience dans ses projets.

Selvea

Créée en 2006 et située près de Montpellier, SELVEA est une entreprise de construction modulaire bois spécialisée dans la fabrication de bâtiments tous corps d'état. Pour ce projet, SELVEA a constitué un groupement intégrant deux ateliers d'architecture parisiens. Virtuel est rompu aux projets de logements et à la construction bois. Alt allie l'architecture et une forte empreinte urbanistique. Trois bureaux d'études complètent l'équipe de maîtrise d'œuvre : Ethic pour les études structures, la thermique et fluides, Géranium pour l'environnement, et enfin Atelier Rouch pour l'acoustique. Edile construction, spécialisée en gros œuvre, complète l'équipe.

SNCF Immobilier

Au sein du Groupe SNCF, SNCF Immobilier assure pour les cinq sociétés du Groupe, la gestion et l'optimisation immobilière du parc d'exploitation, l'aménagement et la valorisation des biens fonciers et immobiliers non utiles au système ferroviaire avec notamment sa filiale Espaces Ferroviaires, aménageur et promoteur immobilier, et la mission d'opérateur du logement et de bailleur social avec sa filiale ICF Habitat. SNCF Immobilier comprend 7 directions immobilières territoriales qui travaillent avec les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire national.

ICF Habitat

Avec un patrimoine de près de 105 000 logements, qui conjugue résidences sociales, logements sociaux, intermédiaires et à loyers libres, ICF Habitat répond aux besoins diversifiés des ménages en sécurisant et fluidifiant les trajectoires résidentielles. Présent à l'échelle nationale dans les grands centres urbains, ICF Habitat œuvre

à la réalisation des politiques logement de l'État, des collectivités et de la SNCF, son actionnaire de référence. Fort de ses expertises et de son appartenance au Groupe Public Ferroviaire, ICF Habitat est un acteur des mutations urbaines. ICF Habitat complète également son offre de services auprès des décideurs et acteurs immobiliers, à travers ses filiales SNCF Habitat (promotion immobilière et prêt pour l'accession à la propriété, notamment des cheminots) Novedis (property management) et Trans'Actif (conseil et expertises en transactions immobilières).

Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts)

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

La Région Île-de-France

La Région Île-de-France joue un rôle moteur pour l'emploi et la croissance française, tant par son poids économique que par son rayonnement. Première région économique d'Europe et la troisième au monde, derrière Tokyo et New York, l'Île-de-France est un territoire d'innovation, qui concentre 40 % des activités de R&D de l'Hexagone, et qui bénéficie d'une attractivité internationale. La Région Île-de-France agit dans la plupart des domaines qui concernent le quotidien des 12 millions de Franciliens : les transports, mais aussi les lycées, le développement économique, l'environnement, etc. Sur un espace qui couvre 2 % du territoire français mais rassemble 18 % de sa population et près de 30 % du PIB national, la Région mène une politique d'aménagement qui place l'environnement au cœur de ses priorités et mobilise ainsi 10 milliards d'euros sur cette thématique.

PARTENAIRES



CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DÉPARTEMENTAL LEÏLA SHAHID

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

CONTACTS PRESSE

**Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis
Clara ZINS**

Chargée de relations médias
et communication institutionnelle
czins@seinesaintdenis.fr
06 19 91 98 29

ABRI

Frantz FRANCOIS
frantz.francois@batigere.fr
06 65 30 64 21

**Groupe Caisse des Dépôts
Nathalie POLICE**

Directrice des relations presse
et des réseaux sociaux
06 07 58 65 19

ICF Habitat

icf@hopscotch.fr
06 66 80 44 37

SELVEA

Sylvain FOUREL
sfourel@selvea.com
04 67 58 22 54

SNCF Immobilier

Margot Michelin
Attachée de presse – SNCF
Immobilier
margot.michelin@sncf.fr
06 10 07 03 59

Toits Temporaires Urbains

Camille PICARD
camille.picard@
toitstemporairesurbains.fr
06 22 23 19 33